

Championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté

4^e édition – dimanche 30 octobre 2022

Règlement

Article 1^{er} – Organisateur

- Le club d'orthographe Belf'Ortho, en partenariat avec l'association Livres90, organise, dans le cadre du championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté, une dictée gratuite et ouverte à toute personne âgée d'au moins 14 ans au 31 décembre de l'année en cours, quel que soit son lieu de résidence (en France ou ailleurs), et dans la limite des places disponibles.

Article 2 – Lieu et date du championnat

- La dictée a lieu dimanche 30 octobre 2022 à 11 heures dans l'amphithéâtre du centre des congrès de l'Atria, avenue de l'Espérance à Belfort (90000).
- Le nombre de participants est limité à la capacité d'accueil de l'amphithéâtre (soit 385 places).

Article 3 – Accueil

- L'accueil des participants se fait à partir de 10 h 45 le jour même.
- Dans l'éventualité d'une liste d'attente, les places disponibles sont redistribuées dans l'ordre d'inscription 5 minutes avant le début de la dictée, soit à 10 h 55.

Article 4 – Catégories

- Les participants sont répartis dans l'une des catégories suivantes :
 1. Pour les régionaux (personnes qui habitent dans la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée) :
 - a. Juniors : personnes âgées de 14 ans à 17 ans au 31 décembre de l'année en cours,
 - b. Seniors amateurs : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours n'entrant pas dans la catégorie Seniors confirmés,
 - c. Seniors confirmés : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours **et**
 - i. exerçant ou ayant exercé une profession liée à la langue française (professeurs de lettres classiques ou modernes, journalistes, traducteurs, écrivains, correcteurs...), ou
 - ii. ayant, en catégorie Seniors, gagné au moins deux concours d'orthographe ou été au moins trois fois lauréats (1^{er}, 2^e ou 3^e).
 2. Pour les non-régionaux (personnes qui n'habitent pas dans la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée) :
 - a. Juniors : personnes âgées de 14 ans à 17 ans au 31 décembre de l'année en cours,
 - b. Seniors : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Article 5 – Inscriptions

- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.
- Chaque participant peut s'inscrire :
 - Au plus tard la veille de la dictée :
 - soit par téléphone au +33 (0)6 10 91 91 13,
 - soit par l'intermédiaire de la rubrique « Contact » du site www.belfortho.fr.
 - Le jour de la dictée, en se présentant devant l'amphithéâtre à partir de 10 h 45, en communiquant :
 - ses nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone,
 - sa catégorie au sens de l'article 4 (Juniors régionaux ou non régionaux, Seniors amateurs régionaux, Seniors confirmés régionaux, Seniors non régionaux.)
- Chaque participant se voit attribuer un numéro d'inscription, qu'il reporte sur la copie distribuée le jour de la dictée.
- Les copies sont donc anonymes.
- Si le participant a été inscrit dans une mauvaise catégorie, il est reversé dans la bonne catégorie. Si le participant s'est inscrit délibérément dans une mauvaise catégorie, il est mis hors concours.

Article 6 – Public

- Le public est autorisé à assister à la dictée dans l'amphithéâtre, dans la limite des places disponibles. Les participants ont priorité sur le public, qui se place obligatoirement dans la partie haute.
- Les Juniors sont placés ensemble, à l'écart de leurs accompagnateurs, qu'ils concourent ou non.
- Le public n'est en aucune façon autorisé à communiquer avec les participants de quelque manière que ce soit, une fois dans l'amphithéâtre et jusqu'à ce que toutes les copies aient été remises à l'organisateur.

Article 7 – Fournitures

- Aucun document n'est autorisé dans la salle où se déroule la dictée (dictionnaire, fascicule de grammaire, support orthographique électronique, etc.).
- Les téléphones portables et autres objets électroniques sont éteints, rangés et non visibles.
- Seules les feuilles fournies par les organisateurs (copies vierges et feuilles de brouillon) peuvent être utilisées.
- Les participants apportent leurs stylos (de couleur bleue ou noire uniquement).

Article 8 – Ouvrages de référence

- La dictée porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.
- Pour ce qui est de l'orthographe, sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises sont celles des mots trouvés en entrée ou en sous-entrées dans la dernière édition de l'un ou l'autre dictionnaire retenu en référence, à savoir l'édition **2023** des *Petit Robert des noms communs*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*.
- Les rectifications orthographiques de 1990 ne sont acceptées que pour la catégorie Juniors.
- Pour que toute ambiguïté soit levée, sont considérées comme des rectifications orthographiques de 1990 les graphies qui figurent en entrée dans au moins l'un des deux dictionnaires de noms communs de référence, c'est-à-dire celles précédées d'un triangle gris dans le *Petit Larousse illustré* ou entre barres obliques dans le *Petit Robert des noms communs*. Si une graphie est considérée comme faisant partie des rectifications orthographiques de 1990 par un dictionnaire de référence mais pas par l'autre, elle est considérée uniquement comme faisant partie des rectifications orthographiques de 1990, c'est-à-dire qu'elle est fautive pour les catégories Seniors.
- Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* d'Adolphe V. Thomas et Michel de Toro (*Larousse*) dans sa dernière édition.

Article 9 – Déroulement de la dictée

- La dictée fait l'objet d'une première lecture sans ponctuation à vitesse normale, puis de l'énoncé avec ponctuation au rythme habituel des dictées.
- Seules les liaisons obligatoires et usuelles sont faites.
- Une seule relecture avec ponctuation est effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 7 minutes au cours duquel les participants peuvent poser des questions à condition d'y être dûment autorisés par l'organisateur.
- Dès que la première lecture de la dictée commence et jusqu'à ce que toutes les copies aient été remises à l'organisateur, aucun participant n'est autorisé à communiquer, sauf s'il y est dûment autorisé par l'organisateur.
- Tout participant enfreignant le présent règlement est immédiatement exclu du championnat.

Article 10 – Déroulement de la correction

- Les copies sont impérativement remises à la fin de la dictée à l'organisateur. Elles sont rendues lors de la remise des prix. Toute copie non réclamée à la fin de la remise des prix est détruite.
- Le corrigé de la dictée est projeté sur écran, accompagné d'explications orales portant sur les difficultés.
- Le corrigé de la dictée est remis aux participants après la remise des prix.

Article 11 – Barème de correction

- Le barème de correction est le même pour tous les participants. Seules des fautes entières sont comptées, et une seule faute par mot, quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).

- Tout accent doit être placé au-dessus de la lettre qui convient et doit ne laisser aucun doute sur son type. Aucun mot ne doit être coupé en fin de ligne : tout mot coupé en fin de ligne est considéré comme un mot composé.
- Si un doute subsiste quant à la graphie d'un mot écrit par un participant, ce mot est considéré comme erroné.

Article 12 – Classement

- Seuls les lauréats sont classés. Ils le sont par nombre croissant de fautes dans leurs catégories respectives.
Dans chaque catégorie, le vainqueur est celui qui affiche le moins de fautes.
- Les *ex æquo* éventuels à la dictée et éventuellement lauréats sont départagés par le système dit de « faute subite » c'est-à-dire que celui qui a commis sa première faute le plus loin dans le texte par rapport aux autres est placé au rang précédant celui qui s'est trompé avant. En cas d'égalité, ce système de faute subite est appliquée à la deuxième faute, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de participants à égalité. Si plusieurs participants éventuellement lauréats ont rendu exactement la même copie, ils sont départagés par une séance de questions orales, selon le système de « mort subite », juste avant la proclamation des résultats.

Article 13 – Remise des prix

- Des lots sont attribués aux lauréats de chaque catégorie, sauf aux Seniors confirmés régionaux membres du club Belf'Ortho. Les lots ne sont remis qu'aux lauréats en main propre et ne sont ni remis à une tierce personne ni envoyés.
- Prix Nétange : le gagnant dans la catégorie Seniors amateurs régionaux remporte un chèque de 300 (trois cents) euros à l'exclusion de tout autre lot.

Article 14 – Composition du jury

- Le jury est composé de l'auteur de la dictée ainsi que des personnes qui ont révisé le texte.
- La décision du jury est finale et irrévocable ; aucun recours ne sera admis.
- Pour l'édition **2022**, le jury est composé de Philippe Dessouliers (auteur de la dictée), Daniel Malot et Paul Levart (réviseurs du texte).

Article 15 – Droit à l'image

- Les participants autorisent expressément la divulgation de leur nom s'ils sont lauréats, et l'utilisation des images ou films sur lesquels ils pourraient apparaître, enregistrés à l'occasion de la dictée, sur tous les supports de communication, et ce, pour une durée de cinq ans.

Article 16 – Acceptation du règlement

La participation au championnat, ou la présence en tant que public dans la salle où se déroule la dictée pour adultes, implique *de facto* l'acceptation entière de chaque article du présent règlement, dans sa version la plus récente – la date étant indiquée en bas de page.
